



COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFTC. FO. SUD SANTE. USAP CGT. DE L'AP-HP

L'intersyndicale dénonce

- ✚ La mise des hôpitaux de l'AP-HP sous la tutelle de l'ARS, qui remet en cause son unicité et le statut de ses personnels.
- ✚ Le plan de retour à l'équilibre et de convergence budgétaire et l'application de la Tarification à l'activité
- ✚ La mise en place des groupes hospitaliers, anticipant les Communautés Hospitalières de Territoires (CHT) de la loi HPST qui vont entraîner :
 - Une diminution de l'offre publique de soins et de proximité au profit du secteur privé lucratif.
 - La liquidation et la privatisation de l'AP-HP.

L'intersyndicale refuse les suppressions de :

- ✚ 6000 emplois sur 5 ans
- ✚ 2600 emplois vacants de 2008
- ✚ Les 1000 emplois prévus au budget de 2009
- ✚ Le non renouvellement des contractuels
- ✚ La diminution du nombre de mensualités de remplacement,

Pour les jours dus au personnel (équivalents à plus de 6000 emplois) il n'est prévu aucun moyen de remplacement concernant les jours placés sur le compte épargne temps !!! (CET)

Cette situation de sous effectif programmé, entraîne un risque majeur pour la population et les personnels et ne permettra pas de répondre aux éventuelles catastrophes sanitaires, situation dont le ministère et la Direction Générale seront les seuls responsables.

L'intersyndicale dénonce :

- ✚ le plan social qui accompagne ces projets de restructurations (qui a été rejeté par le CTE Central du 29 juin 2009)
- ✚ Le dispositif de restructuration et de départs « volontaires » (FMESPP) dont le coût est équivalent au financement de 417 emplois pendant 5 ans!!!

(NB la CFDT n'a pas participé au vote et le SNCH s'est abstenu)

Cette politique est l'illustration de la Loi Hôpital Patients Santé Territoires ou Loi Bachelot, qui va s'appliquer sur l'ensemble du Territoire,

L'intersyndicale exige :

- ✚ Le retrait de la Loi Bachelot, et sa mise en œuvre,
- ✚ L'abandon du projet des groupes Hospitaliers,
- ✚ Le maintien et de l'unicité de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris
- ✚ La titularisation de tous les contractuels
- ✚ L'ouverture des concours, toutes catégories,
- ✚ L'augmentation du financement de la promotion professionnelle
- ✚ Le recrutement de personnels statutaires

Paris, mercredi 1er juillet 2009